

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 14 février 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

Le 14 février 2011

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 décembre 2010
 2. C.P.T.A.Q.- Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 341 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé au 3851, rue Principale, propriété de M. Guy Asselin.
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
11. Affaires nouvelles
 1. Rang Ste-Julie – Demande de contribuer financièrement de la ville de Notre-Dame-des-Prairies / Demande de médiation à la Commission municipale
 2. Mandat de vérification 2011
 3. Bureau de poste
 4. Emplois d'été Canada – Demande de subvention
 5. Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de subvention
 6. Mandat à la firme Dunton Rainville, avocats pour récupérer les sommes dues envers la municipalité
 7. LVM Technisol – Recommandation de paiement
 8. Formation – Gestion des contrats municipaux – D.G
 9. Autorisation de signature des conditions salariales des employés non syndiqués pour 2011.

- 10. Annulation d'une servitude de virée rue St-Georges
- 11. Rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam – Libération de la retenue contractuelle
- 12. Fête nationale
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-02-08

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2011

2011-02-09

Il est proposé par Pierre Venne ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-02-10

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 181 085,04\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-05 G.A.L.O.P – Demande pour la reconduction du programme Accès Logis sur 5 ans

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser «la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers» (18 novembre 2008);

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant qu'environ 300 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2010-2011;

Considérant que plus de 9 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

2011-02-11

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme Accès Logis sur 5 ans à compter du budget 2011-2012 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-13 La manne quotidienne – Demande d'aide financière

2011-02-12

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 100\$ à l'organisme La manne quotidienne pour aider à l'achat d'un camion pour ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-20 Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU que le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en oeuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU qu'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU que lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

ATTENDU les discussions tenues par le conseil de la MRC de Joliette lors de sa séance tenue le 14 décembre 2010;

2011-02-13

Sur la proposition de Pierre Venne,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité :

1) demandent au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

2) demandent au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC et les municipalités locales de son territoire dans la mise en oeuvre de celle-ci;

3) demandent que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC et des municipalités et villes qui la com-

posent et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRE) et les conférences administratives régionales (CAR);

4) Mobilisent l'ensemble des municipalités/villes et MRC de la région Lanaudière qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la CRE Lanaudière, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités et aux municipalités et villes de la MRC de Joliette.

6. Rapport des comités

Monsieur Pierre Guilbault

Comité environnement

Il a été discuté de faire ressortir des annonces aux entrées de la municipalité.

Madame Marthe Blanchette

Comité des loisirs

Il y aura un carnaval le 26 février prochain.

Nous aurons une rencontre pour réactiver la Maison des jeunes, nous essayons de trouver des solutions pour susciter l'intérêt.

Madame Céline Geoffroy

Comité vieillir dans sa communauté

Une politique a été établie pour déterminer les critères de sélection. Il y aura un dépliant pour les aînés dans le prochain bulletin municipal.

Au début d'avril, il y aura une formation pour aider les aînés à garder le permis de conduire.

Monsieur Pierre Venne

Comité sécurité publique

L'agent Bernier est revenu pour la région de Joliette, on aura un parrain qui sera désigné pour la municipalité.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 décembre 2010

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2010

8.2 C.P.T.A.Q. - Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 341 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé au 3851, rue Principale, propriété de M. Guy Asselin.

Considérant la demande déposée par Guy Asselin ;

Considérant que cette demande vise une superficie de 7135 mètres carrés ;

Considérant que ladite demande vise l'agrandissement de l'usage commercial existant ;

Considérant que le commerce existant est complémentaire à l'agriculture, soit la culture de cèdres et un commerce de mini-excavation en complémentaire ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée est actuellement utilisée par le demandeur à des fins de culture de cèdres et de remisage de véhicules ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que ce projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit ;

Considérant que l'agrandissement de l'usage commercial a entre autre but de pouvoir remiser les véhicules et d'en faire le chargement à l'écart des résidences situées en bordure de la rue Principale ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact majeur sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve, soit 19,15 hectares ;

Considérant que la municipalité demande l'extension du périmètre urbain à même cette terre dans le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre les commerces dans cette zone ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande ;

En conséquence,

2011-02-14

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant une partie du lot 341 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Guy Asselin afin d'accroître la superficie commerciale existante de 7135 m².

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

10. Adoption des règlements

11. Affaires nouvelles

11.1 Rang Ste-Julie – Demande de contribuer financièrement de la ville de Notre-Dame-des-Prairies / Demande de médiation à la Commission municipale

CONSIDÉRANT QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies a déposé une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le partage des dépenses concernant des travaux d'infrastructures sur le rang Ste-Julie suite à un règlement d'emprunt adopté et en vigueur depuis 2006 alors que ni la municipalité ni ses contribuables n'ont été à l'époque consultés sur les travaux projetés et les coûts y associés ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec propose de déferer ce dossier à un médiateur désigné au sein de la Commission ;

EN CONSÉQUENCE,

2011-02-15

Il est proposé par Pierre Guilbault,,
Et résolu :

De confirmer à la Commission municipale du Québec son consentement de participer à la médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la *Loi sur la Commission municipale*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Mandat de vérification 2011

2011-02-16

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De mandater Stéphane Bérard, c.a. Inc. pour la vérification de la municipalité concernant l'exercice financier 2011 au montant de 5 500\$ plus les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Bureau de poste

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste est dans un local de la multithèque situé au 3971, rue Principale depuis le 29 juin 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire garder son bureau de poste dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser le contrat de location avec madame Arlaine Blanc ;

2011-02-17

Il est proposé par Pierre Venne ,
Et résolu :

D'autoriser madame Arlaine Blanc à opérer le bureau de poste dans le local de la multithèque prévu à cet effet pour une période de 3 ans.

Le conseil fixe à 275\$ par mois la location pour l'usage du bureau de poste. Ce montant sera indexé au coût de la vie à chaque année.

Le conseil autorise madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de location pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Emplois d'été Canada 2011 – Demande de subvention

2011-02-18

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

De faire une demande de subvention à Développement des ressources humaines du Canada dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA(ÉÉC) – 2011, afin d'embaucher deux étudiants pour une période de six semaines (40 heures par semaine au salaire minimum) débutant le 20 juin et se terminant le 26 août 2011.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de subvention

2011-02-19

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

De faire une demande de subvention à Carrefour Jeunesse Emploi en collaboration avec la Caisse populaire afin d'embaucher un étudiant pour un premier emploi.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Mandat à la firme Dunton Rainville, avocats pour récupérer les sommes dues envers la municipalité

2011-02-20

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De mandater la firme Dunton Rainville, avocats pour récupérer les sommes dues envers la municipalité concernant les dossiers suivants :

1006-95-0152
0503-88-5468
1106-94-7225
1006-84-5040
0606-04-3050

1006-56-4040
 1006-56-1356
 1006-46-0171
 0606-09-5050
 0506-97-4520

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 LVM Technisol – Recommandation de paiement

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Groupe Forces, ingénieur au dossier rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam;

2011-02-21

Il est proposé par Pierre Guilbault,
 Et résolu :

D'autoriser la recommandation de paiement à LVM Technisol au montant de 750\$ + les taxes à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Formation – Gestion des contrats municipaux – D.G

2011-02-22

Il est proposé par Christine Marion,
 Et résolu :

D'autoriser le paiement de la dépense de formation 230\$ + les taxes et de kilométrage selon la politique à cet effet concernant le cours «gestion des contrats municipaux» de la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Micheline Miron à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 Autorisation de signature des conditions salariales des employés non syndiqués pour 2011.

2011-02-23

Il est proposé par Michel Picard,
 Et résolu :

D'autoriser la mairesse madame Céline Geoffroy et au maire suppléant monsieur Pierre Guilbault à signer pour et au nom de la municipalité le document concernant les conditions salariales des employés non syndiqués pour 2011.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10. Annulation d'une servitude de virée rue St-Georges

CONSIDÉRANT la servitude de virée créée aux termes d'un acte reçu devant Me Claude Coutu, notaire, le 20 octobre 1995, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Joliette, sous le numéro 331 675, plus spécifiquement sur le terrain appartenant à la compagnie 9202-7309 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la clause SERVITUDE POUR VIRÉE de cet acte, une servitude avait été créée en faveur de la rue maintenant connue comme étant le lot 441-5 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Élisabeth, circonscription foncière de Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième paragraphe de cette clause fait état de l'engagement à annuler la servitude lorsque la rue St-Georges débouchera sur la rue Adam, ce qui est le cas ;

2011-02-24

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'annuler la servitude pour virée numéro 331675 concernant la rue St-Georges.

D'autoriser la mairesse, madame Céline Geoffroy et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Miron à signer pour et au nom de la municipalité le document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.11. Rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam – Libération de la retenue contractuelle

CONSIDÉRANT le délai d'acceptation provisoire complété et étant donné la conformité des travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Groupe Forces S.E.N.C., ingénieur au dossier ;

2011-02-25

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la retenue contractuelle de 5% à Les Entreprises Généreux Inc. au montant de 10 812,12\$ plus les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.12 Fête nationale

2011-02-26

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser Karine Sansoucy, technicienne en loisir à faire une demande de subvention pour la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-02-27

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».